

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE)-MENUISIER(ÈRE)

- Service :** Travaux publics
Statut : Poste syndiqué | Permanent
Horaire : Temps plein | 40 heures/semaine
Salaire : Taux horaire entre 32,23 \$ et 40,29 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision du chef menuisier, la personne titulaire de ce poste participe à l'entretien et à la réparation des bâtiments et des infrastructures municipales. Elle exécute divers travaux d'entretien général, de voirie et de manutention de matériel, tout en veillant à la propreté, à la sécurité et au bon état des lieux et des équipements. Elle pourra également être appelée à effectuer des tâches de journalier au Service des travaux publics.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Construire, entretenir et effectuer les réparations des bâtiments municipaux, incluant leur structure, leur finition intérieure et extérieure, leur mécanique ainsi que leur ameublement;
- Entretien et nettoyer les rues et autres terrains, ramasser les feuilles, papiers et débris de toute nature se trouvant le long de la voie publique, sur les terrains municipaux et sur les terrains vacants;
- Fabriquer et réparer les clôtures, le mobilier de parc, les barricades de rues, les hangars et effectuer d'autres travaux de même nature;
- Transporter et déplacer du matériel, tel que des tables, chaises, bureaux, estrades et autres équipements dans les différentes infrastructures de la Ville à l'aide d'un véhicule;
- Installer, enlever et réparer, au besoin, les clôtures à neige, les tréteaux, les barrières de contrôle de foule, les cônes de signalisation et autres équipements similaires;
- Agir comme signaleur(se) lors des travaux de déneigement ou d'autres travaux effectués sur la voie publique et installer, au besoin, la signalisation routière requise;
- Boucher les trous dans les rues à l'aide d'asphalte froid ou chaud ou de tout autre matériau autorisé, combler les affaissements de la chaussée et creuser des tranchées;
- Nettoyer et déblayer, au besoin, les bornes-fontaines, les accès et les toitures des infrastructures municipales durant la saison hivernale. Sabler ou saler les entrées, escaliers et accès à ces édifices ou infrastructures;
- Couper les arbres, tailler des branches, râteler les feuilles, épandre des engrais et des insecticides à la main et arroser les pelouses, les arbres et les arbustes;
- S'assurer de la propreté, de l'ordre et du bon état physique des lieux de travail, des équipements et des outils;
- Lire et interpréter des plans et des schémas;
- Charger et décharger des camions.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou posséder un minimum d'un (1) an d'expérience pertinente à la fonction;
- Posséder l'attestation de formation SIMDUT (atout);
- Posséder une bonne connaissance de la mécanique des bâtiments (ventilation, climatisation, etc.);
- Capacité à travailler de façon autonome;
- Capacité à travailler sur des échafaudages et en hauteur;
- Capacité à effectuer un travail physique et à soulever des charges pouvant atteindre 50 livres;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :

- Taux horaire variant entre 32,23 \$ et 40,29 \$, selon l'expérience;
- Horaire de travail flexible* (*en fonction des besoins du service, dans une optique de conciliation travail-famille et vie personnelle et en respectant l'équité entre les salariés);
- Emploi permanent de 40 heures par semaine;
- Assurance collective;
- Contribution de l'employeur de 9 % au fonds de pension;
- 15 jours de congés flottants et personnels payés;
- 5 jours de congés de maladie payés;
- 13 jours fériés payés;
- Remboursement de 100 \$ par année pour la pratique d'une activité sportive.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise est invitée à déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

Date limite : 26 juin 2026

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 5 juin 2026

Stéphany Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines et communications